# La Fédération toujours mobilisée à vos côtés

Après l'apparente accalmie estivale de l'épidémie de Covid-19, la situation sanitaire s'est aggravée depuis la rentrée certes pas avec la même violence qu'en mars dernier, mais avec une régularité dans l'augmentation des courbes de contaminations, d'hospitalisations, d'entrées en réanimation et même de décès.

Pour préserver la santé de tous, il était donc indispensable que le Gouvernement prenne des mesures très fortes pour éviter un reconfinement brutal et coûteux, aussi bien économiquement et qu'humainement.

Coup sur coup, l'annonce par le Président de la République le 14 octobre, du rétablissement de l'état d'urgence sanitaire ainsi que la mise en place de mesures drastiques telles que le couvre-feu de 21 heures à 6 heures dans 9 métropoles ont traduit la gravité de la situation.

Une mesure importante pour notre communauté vient d'être annoncée par le Conseil d'Etat qui vise à suspendre l'application du décret du 29 août 2020 – décret fixant, rappelons-le, une liste bien trop restrictive de personnes vulnérables pouvant bénéficier de l'activité partielle. La communauté des patients diabétiques a été et reste particulièrement attentive à la mise en place effective de nouvelles mesures protectrices dignes de ce nom. Nous vous donnerons les détails de cette décision très prochainement dans nos actus.
La Fédération Française des Diabétiques reste entièrement mobilisée, comme elle l'a été depuis le mois de mars, pour informer, accompagner, suivre ou susciter les décisions politiques nécessaires pour protéger ceux qui en ont le plus besoin.

Elle continuera de vous tenir informés régulièrement, au fil des nouvelles annonces, de l'évolution de la situation. Nos associations fédérées continuent aussi de se mobiliser afin de vous soutenir sur le terrain.

En attendant, les mesures de prévention et les gestes barrières s'imposent à nous toutes et tous plus que jamais : port du masque, distanciation physique, hygiène régulière des mains, et vaccination contre la grippe saisonnière.

## #Gardons le contact

1# Le service social et juridique de la Fédération est à votre disposition par téléphone le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h et aussi par mail : service.social@federationdesdiabetiques.org. Adèle pourra vous renseigner sur une question liée à la poursuite de votre activité professionnelle dans de bonnes conditions, ou à des difficultés d'accès aux soins, si votre permis de conduire arrive à expiration, ou encore si vous avez des questions sur l'assurance.

## Ligne téléphonique d'écoute solidaire et psychologique mise en place par la Fédération Française des Diabétiques

- Ligne d'écoute solidaire : vous avez des craintes liées à votre diabète, à sa gestion au quotidien : équilibre du diabète, alimentation, à vos éventuelles difficultés à être suivis depuis le début de l'épidémie, vous souhaitez être orienté.e, exprimer vos émotions et vos interrogations sur votre diabète en cette période difficile tout en bénéficiant d'un climat de confiance accueillant et sécurisant. Les Bénévoles Patients Experts formés par la Fédération peuvent vous soutenir durant un échange d'environ 30 minutes, appelez le 01 84 79 21 56 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 20h.
- Ligne téléphonique d'écoute psychologique : vous êtes profondément angoissé face au Covid-19, ce contexte sanitaire fait surgir chez vous un désespoir, une détresse ou encore des difficultés avec le sommeil se répercutant sur votre qualité de vie au quotidien. La Fédération a mis en place, depuis le confinement et jusqu'au 31 décembre 2020, un partenariat avec PsyFrance pour vous proposer un

soutien et une écoute psychologique menée par un professionnel de la santé mentale. Appelez le 01 84 78 28 13, tous les jours, 24 heures sur 24.

*Crédit photo : Adobe Stock*